

Régie  
de l'énergie

Québec 

# GUIDE DE DÉPÔT

pour  
Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité

7 février 2007

Régie de l'énergie  
DOSSIER R.3936.2015  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
Date. 26.11.15  
Pièces n°: B.0084

## 5. Revenus requis

Présenter un tableau fournissant pour les années historique, de base et témoin les principaux postes des dépenses nécessaires à la prestation du service ainsi que le rendement sur la base de tarification détaillé entre le coût de la dette et le rendement sur l'avoir propre, ou une référence à ces informations.

Concilier les données de l'année historique avec les données du rapport annuel vérifié d'Hydro-Québec.

Pour chaque poste des revenus requis, expliquer toute variation importante (augmentation ou diminution) d'une année à l'autre, ou une référence à ces informations. En ce qui a trait aux charges de nature non récurrente, inclure, notamment, la ou les années pour lesquelles elles sont prévues.

## 6. Besoins de transport et planification du réseau

### BESOINS

Fournir le niveau réel des réservations du service de point à point à long terme pour chaque mois de l'année, en comparaison avec le niveau projeté lors du dernier dossier tarifaire. Expliquer les écarts observés.

Pour l'année de base, préciser le niveau des données et la période pour lesquelles les données sont projetées.

Pour l'année historique, fournir la pointe observée, réelle et normalisée pour la température moyenne, pour chaque mois de l'année et la date d'apparition de cette pointe, pour l'ensemble du réseau, la charge locale, le service de point à point et, le cas échéant, le service en réseau intégré.

Présenter l'évolution des besoins de transport (données réelles et normalisées) relatifs à l'alimentation de la charge locale, chacun des services de point à point et, le cas échéant, le service en réseau intégré.

Présenter et expliquer la prévision des besoins pour l'année de base et l'année témoin par catégorie de service.

Présenter l'évolution de la prévision et une explication des écarts par rapport au dossier tarifaire précédent.

Fournir l'évolution des taux de pertes. Justifier toute modification proposée à la méthode de détermination des taux de pertes.

Fournir, tous les cinq ans, une description, telle que prévue à l'article 37.1 alinéa i) des Tarifs et Conditions, de la charge à chaque point de livraison.

#### **RESSOURCES DU DISTRIBUTEUR**

Fournir une description, telle que prévue à l'article 37.1 alinéa iii) des Tarifs et Conditions, des ressources du Distributeur.

Concernant la désignation de nouvelles ressources du Distributeur, déposer toute entente de raccordement conclue entre le Transporteur et tout propriétaire d'une nouvelle ressource désignée ou d'une nouvelle centrale pouvant alimenter une ressource désignée par le Distributeur tel que prévu à l'article 38.2 des Tarifs et Conditions.

#### **METHODE DE PLANIFICATION DU RESEAU**

Décrire la méthode de planification du réseau et expliquer la démarche.

Définir et décrire globalement les critères de conception du réseau. Expliquer la conformité aux normes.

Fournir les cartes du réseau de transport, la mise à jour des schémas unifilaires et des écoulements de puissance à la pointe prévue du réseau. Fournir également les zones géographiques du NPCC.

Décrire l'évolution des actifs du réseau de transport. En particulier :

- Présenter un tableau montrant l'évolution du réseau de transport par niveau de tension ;
- Présenter un tableau sur la comparaison des investissements et des mises en service réalisés depuis le dernier dossier tarifaire.

Fournir un historique des taux d'utilisation mensuels du réseau de transport relatifs à l'alimentation de la charge locale et le réseau global. Le cas échéant, fournir les données pour le service en réseau intégré.

Présenter une liste des interconnexions en précisant les capacités en mode import et en mode export. Fournir un sommaire de l'évolution de l'utilisation de chacune des interconnexions.

## **INVESTISSEMENTS PROJETES**

Produire la prévision des investissements sur un horizon de 10 ans intégrant des tableaux sur :

- la description des catégories d'investissements ;
- la projection des investissements de moins de 25 M\$. Détailler les investissements selon les 4 catégories Croissance des besoins, Maintien des actifs, Amélioration de la qualité et Respect des exigences ;
- les investissements projetés annuels par catégorie et, lorsque disponible, par famille d'actifs, pour les investissements de moins de 25 M\$ ;
- la projection des mises en service ;
- la liste des projets de plus de 25 M\$ montrant, pour chacun, les investissements annuels prévus ;
- l'impact tarifaire estimé pour les investissements projetés, pour chacune des 10 années ;
- la prévision des besoins des clients du Transporteur sur un horizon de 10 ans ;
- les hypothèses relatives à la projection des taux d'inflation et autres paramètres pertinents utilisés dans la projection d'investissements ;
- la prévision des charges d'exploitation relatives aux investissements.

## **ÉTAT DE LA TRANSFORMATION**

Décrire l'état de la transformation des postes du Transporteur.

Présenter un tableau sur l'état de la transformation des postes du réseau principal du Transporteur ; indiquer, notamment, le nombre et la capacité des transformateurs, la capacité en hiver, la capacité post-événement, le transit à la pointe et le transit post-événement.

Présenter un tableau sur l'état de la transformation des postes régionaux du Transporteur (postes satellites, postes sources).

- Évaluation du coût de la dette intégrée
  - Taux moyen du coût de la dette pour l'année historique
  - Projection du coût de la dette pour l'année de base et pour l'année témoin
  - Résultats des projections et analyse des résultats
  - Effet des taux d'intérêt
  - Effet du taux de change
  - Autres effets
  - Choix des maturités de la dette émise et la proportion de dette à taux flottant
  - Systèmes de notation long terme des agences de crédit
  - Ajustement des frais reportés
  - Répartition de la dette en devises
  - Répartition de la dette à taux fixe ou à taux de court terme, par devise, après swaps au 31 décembre de l'année historique
  - Répartition de la dette par échéance
  - Dettes avec options pour Hydro-Québec
  - Dettes avec options pour les détenteurs
  - Dettes venant à échéance pendant l'année de base et l'année témoin
  - Prévisions des variables économiques pour l'année témoin
- d) Présenter le calcul détaillé du taux moyen du coût moyen pondéré du capital prospectif.

#### *20. Base de tarification*

Présenter sous forme de tableau la base de tarification mensuelle ainsi que la moyenne des 13 soldes mensuels.

Présenter, au moins tous les cinq ans, la liste détaillée des immobilisations corporelles en exploitation et des actifs incorporels inclus dans la base de tarification de l'année historique.

Présenter l'état des banques d'appareillage majeur et d'urgence lignes sous la forme d'un tableau incluant les entrées et sorties pour l'année de base et la prévision pour l'année témoin.

Présenter, sous forme de tableau, et expliquer l'évolution annuelle des principales composantes de la base de tarification.

Détailler le compte Frais de développement et frais reportés entre ses deux éléments constitutifs.

Ventiler les frais reportés par producteur raccordé au réseau de transport.

Présenter les modifications aux durées de vie utile et leur impact.

Présenter sous forme de tableau les frais reportés et la référence aux décisions qui les ont autorisés.

Présenter sous forme de tableau le calcul de l'encaisse réglementaire. Toute modification au mode de calcul doit être justifiée par la présentation d'une étude des délais de recouvrement.

Présenter sous forme de tableau le détail du poste Matériaux, combustibles et fournitures.

#### **AJOUTS A LA BASE DE TARIFICATION**

Dresser la liste des actifs de plus de 5 M\$ par projet ou catégorie de projets de moins de 25 M\$ à ajouter à la base de tarification. Pour chacun d'entre eux, justifier le caractère prudemment acquis et utile des actifs ainsi que leur juste valeur, soit leur coût non amorti au 31 décembre.

Concernant l'intégration de centrales, démontrer, le cas échéant, la neutralité tarifaire de chaque ajout au réseau pris individuellement.

Déposer les ententes de raccordement signées concernant les projets de moins de 25 M\$ dont le coût est intégré à la base de tarification.

Présenter un tableau montrant les mises en exploitation annuelles. Pour chacun des investissements supérieurs à 5 M\$, préciser la valeur autorisée, la valeur à la date de mise en service, le type d'autorisation, l'identification et la date d'autorisation par la Régie.

Fournir l'évolution des mises en exploitation.

Fournir l'impact tarifaire des ajouts à la base de tarification.